

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

DEL2024_61A

**Objet : Octroi d'une subvention à
la Maison de la Com' pour l'action
« gazette de la com' »**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel
à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).
Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).
Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. PICARDA Yves

M. le vice-Président en charge du Développement Economique expose que l'association de la Maison de la Com' a pour objet la création ponctuelle d'événements et d'activités autour de la communication à l'attention de professionnels et de publics sensibilisés.

En 2023, la Maison de la Com' a réalisé une gazette spécial « Terre de Provence », journal dédié à la communication (conseils pratiques et pédagogiques aux entreprises, écoles, institutions, etc.). Le 19 avril 2024 la Maison de la Com' organise les Arènes de la Com', conférence animée par des professionnels avec débats, ateliers, jeux sur la communication à l'attention des entrepreneurs, des responsables communication, des jeunes, du grand public.

L'association a sollicité une subvention de 4 000 € pour l'année 2024 pour deux projets.

La commission développement économique du 5 mars 2024 a émis un avis favorable subvention de 2 500 € au projet de conception de la Gazette spéciale - L'Emploi et la Com de Provence (édition 2) : création d'une gazette (ligne éditoriale, collecte d'informations, mise en page, etc.) avec deux pages côté « candidats » avec astuces, témoignages, acteurs locaux de l'emploi... et annonces d'offres.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2024,

VU la demande de subvention de l'association de la Maison de la Com' pour la réalisation de la gazette spéciale « L'emploi et la Com' sur le territoire de Terre de Provence »,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 05 mars 2024, pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association de la Maison de la Com' pour la gazette spéciale « L'emploi et la Com' sur le territoire de Terre de Provence »,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir les initiatives en faveur du développement et de l'attractivité économique,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 2 500 € à l'association de la Maison de la Com' pour la gazette spéciale « L'emploi et la Com' sur le territoire de Terre de Provence », au titre de l'édition 2024,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à faire procéder au versement de cette somme au crédit de l'association,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant à signer la convention fixant les modalités d'octroi de cette participation ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

